

WEBINAIRE ANPI

LES OBLIGATIONS PÉRIODIQUES EN MATIÈRE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS SPRINKLER – TESTS À DISTANCE & CERTIFICATION

15/09/2022 – 9H À 12H



INTRODUCTION

La pérennité des installations de protection hydraulique (sprinkler) dépend essentiellement de la manière dont elles sont entretenues et inspectées périodiquement. Par simple ignorance, les exigences normatives ne sont pas toujours appliquées et fidèlement effectuées.

Ce webinaire a pour objectif de rappeler les opérations de maintenance et d'inspection, ainsi que leur mise en application.

Nous traiterons en outre de l'évolution technologique en la matière, avec la mise en place d'opérations de maintenance à distance.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Utilisateurs actuels ou futurs de systèmes sprinkler, conseillers en prévention, conseiller en prévention incendie CPI, officiers de prévention de zones de secours, assureurs, gestionnaires d'immeubles, gestionnaires techniques, employeurs et responsables d'établissements publics, services de sécurité et toute personne soucieuse d'un environnement professionnel sûr.

PARTICIPATION

Pour participer activement au webinaire, il est conseillé de vous munir d'un PC avec une connexion internet suffisante et pour votre confort d'un casque audio. Vous recevrez au préalable les instructions à suivre pour y participer : l'accès à TEAMS et la participation au webinaire ANPI.



PROGRAMME

09h00 Accueil et introduction
09h05 Aspects réglementaires généraux
09h30 Maintenance périodique : exigences
10h10 Pause
10h15 Opérations de maintenance à distance
11h00 Point de vue de l'assureur
11h40 Questions/réponses

PRIX : € 130 HTVA

Comprenant :

- la session d'information sur TEAMS
- les exposés au format électronique

Réductions : voir formulaire d'inscription au verso.

BULLETIN D'INSCRIPTION

**LES OBLIGATIONS PÉRIODIQUES EN MATIÈRE DE MAINTENANCE
ET D'INSTALLATION SPRINKLER - TESTER LES INSTALLATIONS À
DISTANCE SUR CERTAINS ASPECTS AVEC CERTIFICATION**

15/09/2022 – 9H À 12H



QUI SOMMES-NOUS ?

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduite en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.



Confirmez votre participation avant 12h la veille de l'événement :

- par email à imc@anpi.be.
- via notre site <https://www.anpi.be/fr/evenements>.

Pour une commande en ligne avec réduction, demandez votre code de réduction à imc@anpi.be.

Nom : Prénom :

Fonction : Société :

Adresse postale :

Téléphone : GSM :

E-mail :

Adresse de facturation :

E-mail de facturation : Réf n°/PO :

TVA : BE.....

s'inscrit au webinaire du 15/09/2022 et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription.

ANPI ASBL

Granbonpré 1
Parc scientifique Fleming
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

IBAN : BE11 0014 9325 1948
Communication : Webinaire Sprinklers 15/09/2022 + Nom et prénom
Montant : € 157,30 TVAC

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail après réception de votre paiement.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) déduite directement lors de votre inscription sur <https://www.anpi.be/fr/evenements> :

- 15% en tant qu'abonné « Expert » (€ 133,71 TVAC)
- 50% en tant que membre d'une zone de secours ou de police (€ 78,65 TVAC)
- 10% en tant que Membre de ANPI asbl (€ 141,57 TVAC)
- 10% en tant qu'étudiant (€ 141,57 TVAC)

Date : Signature :

Conditions d'annulation : pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail (imc@anpi.be) au plus tard 4 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion, excepté sur remise d'un certificat médical (envoyé à imc@anpi.be au plus tard le jour de l'événement).

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.anpi.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à imc@anpi.be.